



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Mille-Isles tenue le 1^{er} août 2018, le règlement d'emprunt suivant a été adopté :

2018-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 570 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 570 100 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION MINI-AUTOPOMPE ET D'UN VÉHICULE MINI RESCUE DESTINÉS À DES FINS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Une assemblée d'information publique aura lieu le **26 septembre 2018 à 19 h** à la salle communautaire. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La nature de ce règlement est de décréter une dépense de 570 100 \$ et un emprunt du même montant afin de procéder l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini *rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le service de sécurité incendie.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 6 septembre 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Sarah Channell

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, Assistant Director General of the Municipality of Mille-Isles that:

At the ordinary meeting of the council of the municipality of Mille-Isles held on August 1, 2018, the following by-law was adopted:

2018-05 DECREERING AN EXPENSE OF \$ 570 100 AND A LOAN OF \$ 570 100 FOR THE PURCHASE OF A MINI-PUMPER TRUCK AND MINI RESCUE DESTINED FOR FIGHTING FIRES FOR THE FIRE SAFETY SERVICE.

A public consultation meeting will be held on **September 26, 2018 at 7 p.m.** at the Community Hall. At the meeting, the mayor will explain the by-law and the consequences of its adoption. He will also hear from the people and organizations who desire to be heard.

The nature of this project is to decree that the Municipality will assume an expense of \$ 570 100 and will borrow an amount of \$ 570 100 to acquire a mini-pumper truck and a mini rescue support vehicle to fight fires for the fire safety department.

The bylaw is deposited at the office of the undersigned where any interested person can review it during opening hours.

Given in Mille-Isles, September 6, 2018.

Director General and Secretary-Treasurer

Sarah Channell